

(1)

(N° 112.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 MARS 1891.

Mesures en faveur des cultivateurs.

(Pétition de conseillers communaux de Saint-Jean-Geest, présentée le 24 février 1891.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. MEEUS.

MESSIEURS,

MM. les bourgmestre et membres de l'administration communale de Saint-Jean-Geest signalent la difficulté que rencontrent les cultivateurs dont les récoltes sont détruites par la gelée, à se procurer de bonnes semences.

Ils demandent que le Gouvernement fasse l'acquisition de bonnes graines et les revende aux cultivateurs au prix de revient.

La Chambre ne voudra sans doute pas entrer dans cette voie.

Les comices agricoles, les syndicats, les sociétés d'agriculture et, au besoin même, les administrations communales, sont plus particulièrement désignés pour aider les cultivateurs de leurs conseils. Le rôle du Gouvernement ne consiste pas à s'occuper de ces détails, ni à encourir des responsabilités de ce genre.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer le renvoi de la pétition à M. le Ministre de l'Agriculture avec prière de signaler la demande des pétitionnaires au comice agricole dont dépend la commune de Saint-Jean-Geest.

Le Président-Rapporteur,

EUGÈNE MÉEUS.

(1) La Commission permanente de l'industrie est composée de MM. MEEUS, président; GILLIEUX, NEEF-ORBAN, ANCIEN, DE DECKER, DUMONT, DE SNET DE NAEYER, DE HEMPTINNE, BEECKMAN, NERINGX et PARMENTIER.